

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2017

P. J. : 2 projets de délibération

I - INTRODUCTION

Créé en 2013, le budget annexe relatif à la gestion des déchets ménagers permet de centraliser en termes budgétaires les différentes actions engagées par la Ville sur ce domaine de compétence, afin d'apprécier le coût des prestations servies aux usagers pour ce service public industriel et commercial (SPIC) et de déterminer le prix du service dont doit s'acquitter l'usager.

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2017 présente un résultat définitif excédentaire de 183.416.265 F, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat de fonctionnement	141 628 842
2	Résultat d'investissement	76 178 932
3	Résultat de clôture 2017 (= 1 + 2)	217 807 774
4	Restes à réaliser fonctionnement	- 11 406 313
5	Restes à réaliser investissement	- 22 985 196
6	Résultat définitif 2017 (= 3+4+5)	183 416 265

Ce compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2017, comme récapitulé dans le tableau suivant :

I – Budget annexe des déchets ménagers	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	27 134 427	0	49 044 505	76 178 932
Exploitation	132 367 347	0	9 261 495	141 628 842
TOTAL I	159 501 774	0	58 306 000	217 807 774

Dans le présent rapport, seules seront exposées les dépenses et les recettes réelles par section. En effet, les opérations d'ordre, sans incidence sur la trésorerie communale et s'analysant comme des écritures comptables non représentatives de l'activité de la Commune, ne feront pas l'objet d'un commentaire détaillé mais d'une présentation synthétique dans la cinquième partie du rapport.

De même, les résultats reportés de fonctionnement et d'investissement, comptabilisés quant à eux en opérations réelles, ne seront pas commentés.

II - SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation pour la gestion des déchets ménagers s'est opérée comme suit (en millions) :

Prévisions 1 302 M	Dépenses 1 212 M	Recettes 1 348 M	Prévisions* 1 428 M
1 220 M	Collecte et traitement des déchets 1 139 M	Redevances REOM 1 326 M	1 404 M
5 M	Frais de gestion 5 M	Autres recettes 22 M	24 M
62 M	Frais de personnel 62 M		
15 M	Charges financières 6 M		

*hors résultat reporté 2016

A. LES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
1.302.447.467	93,94 %	1.212.120.130	93,06 %	11.406.313

Les dépenses réelles d'exploitation mandatées à hauteur de 1.212.120.130 F, soit 93,06 % des prévisions budgétaires se répartissent comme suit :

➤ Collecte et traitement des déchets : 1.138.413.549 F

- collecte des ordures ménagères	:	484.672.690 F
- part traitement des déchets (REOM)	:	388.667.811 F
- collecte des déchets verts et objets encombrants	:	86.992.621 F
- collecte et traitement des points d'apport volontaire	:	16.360.190 F
- assistance à la gestion des ordures ménagères et déchets verts	:	138.933.825 F
- assistance à maîtrise d'ouvrage sur les déchets urbains	:	10.389.164 F
- études stratégie déchets de la Ville	:	4.656.751 F
- fournitures et prestations pour la collecte des déchets	:	5.048.104 F
- accompagnement du programme local de prévention des déchets:	:	2.692.393 F

Il est rappelé que les marchés de propreté urbaine, de gestion des déchets et d'assistance à la gestion de la propreté urbaine ont tous été renouvelés en 2016 et ont permis de réduire de 9 % les dépenses de ce service.

En revanche, la part traitement (voté par le SIGN) augmente légèrement de 0,57 % en 2017 pour le traitement des déchets au centre d'enfouissement de Gadji.

Ainsi, la baisse globale des dépenses de ce SPIC en 2017 a permis de réduire de 3 % la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

➤ Frais de gestion courants : 5.117.074 F

- frais de communication et publicité	:	3.798.358 F
- frais d'affranchissement	:	1.131.853 F
- services bancaires et assimilés	:	186.863 F

- Charges de personnel : 62.300.000 F

Cela représente le coût du personnel affecté à ce service, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

- Autres charges : 6.289.507 F

Elles comprennent des annulations de titres sur les exercices antérieurs et des intérêts moratoires pour 4.531.254 F ainsi que les intérêts de l'annuité de la dette mandatés à hauteur de 1.758.253 F au cours de l'exercice.

B. LES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Prévisions*	titrés	% titrés
1.427.670.000	1.348.646.793	94,46 %

**hors résultat reporté 2016 : 132.367.347 F*

Les recettes réelles d'exploitation titrées à hauteur de 1.348.646.793 F, soit 94,46 % des prévisions budgétaires, se répartissent comme suit :

- Produits de la redevance : 1.326.187.386 F

En contrepartie des dépenses d'exploitation présentées ci-dessus et des services rendus aux usagers, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) constaté en 2017 avec des tarifs en baisse de 3 %, s'élève à 1.326.187.386 F et se décompose comme suit :

- redevance de collecte : 926.104.282 F
- redevance de traitement : 400.083.104 F

L'équilibre du budget annexe des déchets ménagers était assuré depuis sa mise en place par une contribution du budget principal, qui a diminué progressivement jusqu'en 2015 grâce aux efforts d'optimisation des dépenses et de relèvements tarifaires. Depuis 2016, l'exploitation de ce SPIC est équilibrée principalement par la redevance comme l'exige la réglementation et sans contribution du budget principal.

- Subventions et participations : 22.459.407 F

Une partie des actions menées sur l'optimisation de la gestion des déchets est cofinancées par la province Sud :

- 5.502.882 F pour la mise en place de la collecte sélective en points d'apports volontaires ;
- 7.510.420 F pour la mission d'assistance à la procédure de passation des marchés de gestion des déchets ménagers.

Enfin, des produits exceptionnels ont été constatés à hauteur de 9.446.105 F, dont 3.400.000 F au titre de pénalités sur marchés.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions) :

Prévisions 137 M	Dépenses 78 M	Recettes 0 M	Prévisions* 0 M
127 M	Equipements de propriété 68 M	Subventions d'investissement 0 M	0 M
10 M	Remboursement capital de la dette 10 M		

*hors résultat reporté 2016

A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
137.115.000	73,81 %	78.220.663	57,05 %	22.985.196

Conformément au volet « déchets » de son Agenda 21 et avec une volonté de maîtrise des coûts, la Ville poursuit sa politique environnementale de valorisation des déchets et de réduction à l'enfouissement.

Ainsi, la Ville de Nouméa a multiplié les dispositifs de tri de déchets en points d'apports volontaires dans tout Nouméa. En 2017, 3.120.856 F ont été consacrés à l'acquisition de nouvelles colonnes et à divers travaux sur les points d'apports volontaires existants.

De plus, l'acquisition de matériels et d'équipements dans le cadre du programme local de prévention des déchets et de bacs de collecte d'ordures ménagères s'est élevée à 62.691.220 F.

Par ailleurs, une réduction de titre pour un montant de 2.718.273 F a été opérée relative à une convention échue.

Enfin, le montant du remboursement de la dette en capital effectué pour ce budget annexe s'est élevé à 9.690.314 F.

B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Prévisions*	titrés	% titrés
0	0	0 %

*hors résultat reporté 2016 : 27.134.427 F

Aucune recette d'investissement n'a été constatée en 2017

IV – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

A la clôture de l'exercice 2017, la situation de l'Autorisation d'Engagement (AE) se présente comme suit :

No et intitulé des AE	Coût prévisionnel de l'AE	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelles des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AE N° : 62-2013-1 ETUDES AMO DECHETS MENAGERS	50 000 000	32 583 292	4 277 972	0	0	13 138 736

Les travaux relatifs à cette autorisation d'engagement étant achevés, cette AE est clôturée.

V – OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de ce budget annexe au titre de l'exercice 2017 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Il s'agit essentiellement de dotations aux amortissements des immobilisations.

DE SECTION A SECTION

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Amortissements et provisions :						
Amortissement des bâtiments	042	6811	8 566 557	040	28131	8 566 557
Amortissement autres immobilisations	042	6811	16 792 101	040	28188	16 792 101
Amortissement autres terrains	042	6811	6 510	040	28128	6 510
Autres provisions pour risques	042	6815	101 900 000	040	15182	101 900 000
TOTAL			127 265 168			127 265 168

VI – CONCLUSION

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers présente donc pour l'exercice 2017 un résultat définitif excédentaire de 183.416.265 F. Il sera définitivement intégré au budget 2018 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

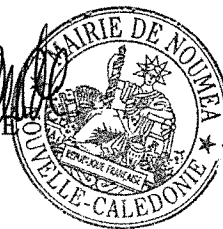
La poursuite des efforts d'optimisation et de réduction des déchets, la stratégie de la Ville en matière de prévention et de collecte fondée sur l'exigence d'une obligation de résultat au titre des nouveaux marchés de propreté urbaine renouvelés en 2016 ainsi que l'optimisation de la REOM ont permis de ramener ce SPIC à l'équilibre, sans contribution du budget principal, d'une part et de procéder à une nouvelle baisse des tarifs de la REOM de 3 % en 2017, d'autre part.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2017 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 mai 2018

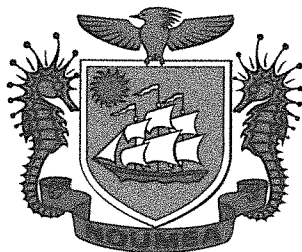
Le Maire,

Sonia LAGARDE



14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

461

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2017.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROCHE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
		M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 28	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 39	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
<u>ABSTENTION :</u>		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
M. G. YANNO		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme I. CHAMPMOREAU		Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
Mme D. KORFANTY		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
Mme M.J. BARBIER-PONTONI, du groupe U.C.F.		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/461
relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte
administratif 2017 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers
du Maire de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/200 et 2017/201 du 14 mars 2017 relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers 2017 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/497 du 20 juin 2017 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/918 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n° 1 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers 2017 de la Ville,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Maire de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU le compte de gestion du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/112 du 15 mai 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017 est arrêté ainsi qu'il suit :

I – Budget annexe des déchets ménagers	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	27 134 427	0	49 044 505	76 178 932
Exploitation	132 367 347	0	9 261 495	141 628 842
TOTAL I	159 501 774	0	58 306 000	217 807 774

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Maire de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017 est arrêté ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Prévisions budgétaires	1 439 562 467	1 560 037 347	137 115 000	164 249 427	1 576 677 467	1 724 286 774
Réalisations	1 339 385 298	1 348 646 793	78 220 663	127 265 168	1 417 605 961	1 475 911 961
I – Résultat de l'exercice		9 261 495		49 044 505		58 306 000
II – Résultats antérieurs reportés		132 367 347		27 134 427		159 501 774
III – Résultat de clôture (I + II)		141 628 842		76 178 932		217 807 774
Restes à réaliser	11 406 313		22 985 196		34 391 509	
IV - Solde des restes à réaliser	11 406 313		22 985 196		34 391 509	
V – Résultat global de l'exercice (III + IV)		130 222 529		53 193 736		183 416 265

ARTICLE 3 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Maire de la Ville de Nouméa est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

13 JUIN 2018

Le Président de séance

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} Adjoint au Maire

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

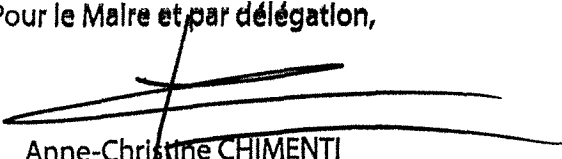
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~en~~ publié le **14 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

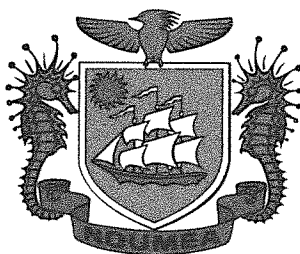

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2017.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
		M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 28	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 39	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
<u>ABSTENTION :</u>		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
M. G. YANNO		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme I. CHAMPMOREAU		Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
Mme D. KORFANTY		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
Mme M.J. BARBIER-PONTONI, du groupe U.C.F.		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 462

relative à l'autorisation d'engagement et aux crédits de paiement du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du compte administratif 2017 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/200 et 2017/201 du 14 mars 2017 relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers 2017 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/497 du 20 juin 2017 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/918 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n°1 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers 2017 de la Ville,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Maire de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU le compte de gestion du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/112 du 15 mai 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2017, sont approuvées la situation de l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement correspondants votées au titre d'une étude pluriannuelle de fonctionnement du budget annexe de la gestion des déchets de la Ville de Nouméa, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

No et intitulé des AE	Coût prévisionnel de l'AE	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelles des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AE N° : 62-2013-1 ETUDES AMO DECHETS MENAGERS	50 000 000	32 583 292	4 277 972	0	0	13 138 736

Les études relatives à cette autorisation d'engagement étant achevées, cette AE est clôturée.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Président de séance,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} Adjoint au Maire

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ~~ou~~ publié le **14 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances